



LE

SACRÉ-CŒUR

AIX-EN-PROVENCE

**Ecole : Montée Saint-Joseph
71, avenue des Ecoles Militaires
TEL. : 04 42 38 43 97**

**Collège : 29, cours des Arts et Métiers
TEL. : 04 42 38 03 74**

**Lycée : 29, rue Manuel
13100 AIX-EN-PROVENCE
TEL. : 04 42 38 41 32**

LE "SACRE-CŒUR"

LE "SACRE-CŒUR"

DÉJÀ, 4 SIECLES 1583-2007

Le Collège Royal de Bourbon

1583 : le 5 juin 1583, les consuls d'Aix informent le conseil de la communauté qu'ils ont acheté au conseiller Jean de Lacépède le "jardin du Roy" pour y faire construire un nouveau collège auquel le conseil accorde "une dotation de mil escus" par an.

1603 : octobre, Henry IV décide la création d'un collège et d'une Université avec trois Facultés : Théologie, Jurisprudence et Médecine, sur le portail d'entrée du collège, figurera en lettres d'or, le titre "Collège Royal de Bourbon".

1621 : le 6 février 1621, Louis XIII décide "d'établir et installer les Pères Jésuites" au collège, "pour y enseigner la jeunesse es-dites Lettres Humaines et Philosophie". En 1660, Louis XIV y vient entendre la messe à deux reprises.

1681 : le 11 avril 1681, le Cardinal Jérôme de Grimaldi, Archevêque d'Aix, pose la première pierre de la nouvelle église, le Père Antoine de Leutre étant Recteur. Le 9 Octobre 1698, Mgr de Cosnac, Archevêque d'Aix, bénit le nouvel édifice, l'une des plus belles églises baroques de la ville.

En 1762, les Jésuites sont chassés de Provence et remplacés par de nouveaux professeurs. En 1773, les consuls confient le collège aux Pères de la Doctrine chrétienne. Arrive la Révolution qui voit de nombreuses réunions politiques se tenir dans l'enceinte, en particulier dans la chapelle. Mirabeau y fut même élu député de la Provence aux Etats Généraux.

1795 : passée une longue période de troubles graves, on put enfin espérer un répit. Les Pères jésuites revinrent, **et restèrent** jusqu'en 1905, année des Inventaires. Le Collège Royal de Bourbon ne fut pas épargné. Cependant une utilisation intelligente de certaines dispositions légales permit une réouverture en 1907 sous le nom de « Collège Catholique ».

Le Collège Catholique et le "Sacré-Cœur"

1905 : les prêtres diocésains sont également chassés du Sacré-Cœur (actuel Lycée Vauvenargues).

1924 : les pères diocésains, participants actifs à la S.C.I. Bellegarde, ne sont pas parvenus à retrouver l'usage de leur site. Ils n'ont pas **davantage** pu s'implanter à Saint-Eloi pourtant racheté en 1909. Ils traitent alors avec la Compagnie de Jésus et mènent à bien, sur le site du Collège Royal de Bourbon la réimplantation de leur activité. Le Collège Catholique reprend alors le nom de « Sacré-Cœur » d'Aix.

1962 : une Association d'Education Populaire, l'Association Angèle de Merici, achetait aux Ursulines un immeuble auparavant occupé par les Pères de Timon-David, sis au 29 Cours des Arts et Métiers au compte du Sacré- Cœur.

1970 : la Société Civile Immobilière Bellegarde **est dissoute** et ses biens dévolus à l'Association « Bellegarde », qui héritait également des biens de l'Association Angèle de Mérici (du nom de la fondatrice des Ursulines).

2004 : les locaux du Carmel, sis à la route du Tholonet, sont en vente avec l'accord des associations diocésaines. L'Association « Bellegarde » rachète les locaux et une partie du

terrain. Les classes maternelles et primaires y ont été transportées à la rentrée 2005. Cette délocalisation permet une restructuration du site du collège pour donner plus d'espace aux élèves et de nouveaux locaux à la restauration.

En 1970, le pensionnat du Sacré-Cœur contenait un total de 640 élèves, dont 150 internes, il accueille aujourd'hui plus de 2200 élèves, depuis la Maternelle jusqu'aux étudiants de BTS, dans les trois bâtiments dont l'histoire a été brièvement narrée ci-dessus.

AUJOURD'HUI

L'Ensemble scolaire du "Sacré-Cœur"

Il est composé de trois établissements distincts:

- l'école, sise au 71, avenue des Ecoles Militaires, composée de 10 classes
- le collège, sis au 29 Cours des Arts et Métiers, composé de 32 classes accueillant 992 élèves
- le lycée, sis au 29 rue Manuel, composé de 34 classes accueillant 900 élèves.

L'école est dirigée par Madame LUCAS, le collège et le lycée par Monsieur ARNAUD qui assume également la fonction de chef d'établissement coordonnateur de l'ensemble.

Les parents qui le souhaitent, forment une association APELSCO (Association des Parents d'Elèves du Sacré-Cœur). Elle a un président et trois vice-présidents pour chaque unité scolaire : l'école, le collège et le lycée.

L'ensemble est administré par un organisme de gestion commun dénommé OGEC (Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique) du Sacré-Cœur dont La Présidente est Madame LE ROLLAND.

Les bâtiments sont la possession de l'association BELLEGARDE présidée par Monsieur LE FLOCH'.

Les anciens élèves ont formé une association.

Les principes et les Services communs

Le lycée se veut être :

- un lieu de travail permettant la réussite scolaire de tous les élèves avec un cadre et un climat de travail sérieux.
- un lieu d'éducation, par un style de vie, des activités, des temps d'animation, le respect commun d'un règlement.
- un lieu de proposition de la foi : Le Lycée est un établissement catholique d'enseignement. Cela signifie que l'Évangile est la référence à laquelle il se rapporte. Il est donc légitime que la foi en Jésus-Christ et ses implications concrètes soient promues, dans le respect du choix des familles.

Des parents peuvent pour des raisons personnelles ne pas souhaiter pour leur enfant la formation spirituelle proposée, nous respectons ce choix. Pour les autres, un temps de catéchèse hebdomadaire, sur le temps scolaire est proposé par groupes d'une dizaine d'élèves, de même que des célébrations, des retraites, des temps forts, des pèlerinages, la préparation au baptême et à la profession de foi ; la confirmation reste réservée aux lycéens.

Le Lycée du Sacré Cœur contribue à faire vivre le projet éducatif et pastoral de l'ensemble scolaire, notamment en ayant :

- La volonté de dialogue et de concertation avec l'ensemble des membres de la commission éducative
- La volonté d'associer les parents à la vie des classes.
Au lycée, les élèves peuvent participer à leur conseil de classe où siège un représentant des familles.

1. **une volonté commune de solidarité.**

Aucun enfant n'est refusé pour une question d'argent. Des réductions exceptionnelles peuvent être consenties à des familles connaissant de réelles difficultés. La demande, accompagnée d'une copie du relevé d'imposition, doit être faite par écrit au chef d'établissement qui est seul juge de la suite à donner.

2. **une volonté d'unité.**

Les familles et les élèves retrouvent à chaque changement de sites un esprit identique qui facilitera les adaptations en particulier pour l'entrée au lycée.

des services communs

- ❖ LA GESTION est unique. Le service comptable est commun. Il est installé au 29 Cours des Arts et Métiers..

Les ressources de l'établissement viennent des subventions de l'État et des collectivités. A cela s'ajoutent la contribution des familles ou "scolarité" et éventuellement le coût de la demi-pension.

La contribution des familles comprend d'une part la participation financière au fonctionnement propre de l'établissement non couvert par les subventions liés au contrat d'association et d'autre part les cotisations aux instances de l'Enseignement Catholique.

Scolarité annuelle en 2019 – 2020 (pour information, les nouveaux tarifs vous seront communiqués dès connaissance)

	Contribution familiale	Demi-pension (4 repas/semaine)	Demi-pension (2 repas/semaine)
LYCEE SECONDE	1005,00 €	750,00 €	375 €
LYCEE 1ERE TLE	1005,00 €	725.00 €	362.50 €
B.T.S.	1.400,00 €		

La facture est annuelle. Elle est établie pour l'année début novembre.

Le mode de perception des frais de scolarité et de 1/2pension est le suivant :

1. Pour les nouveaux, versement de 2 acomptes après le rendez-vous d'inscription avec le Chef d'établissement ou directeur adjoint
Pour les élèves de l'établissement, versement en février-mars d'un acompte de réinscription.

2. Règlement du solde de trois façons au choix:

- Soit en 7 mensualités (de novembre à mai) par prélèvement automatique.
- Soit en totalité à réception de la facture.
- Soit en 3 versements, novembre, février et avril.

Pour ces derniers modes, vous pouvez le faire

- De préférence par carte bancaire, en ligne sur Ecole Directe
- A défaut par chèque à l'ordre de « OGEC du Sacré-Cœur »

L.G.T PRIVE DU SACRE-COEUR
Enseignement Catholique sous contrat d'Association avec l'Etat
29, rue Manuel
13100 – AIX EN PROVENCE
04 42 38 41 32
04 42 27 38 48
E-Mail : sacrecoeur.aix@orange.fr

Présentation

Il est installé au 29 rue Manuel à l'emplacement de l'ancien Collège Royal de Bourbon appelé aussi Collège Catholique après la loi Falloux.

Le lycée est un établissement sous contrat d'association avec l'État. Il propose des sections d'enseignement général et des sections d'enseignement technologique (STMG Mercatique et Gestion et Finances, ST2S), ainsi que de l'enseignement supérieur avec un BTS Comptabilité Gestion des Organisations.

Le lycée est un établissement catholique d'enseignement ouvert à tous dans le respect des opinions de chacun.

Projet éducatif

Établissement Catholique, il propose des parcours diversifiés de formation, de la seconde à l'Enseignement Supérieur.

Le sérieux et la conscience professionnelle des différents partenaires de l'action éducative sont garants de l'efficacité de l'enseignement, en harmonie avec la responsabilisation du lycéen.

La disponibilité et la capacité d'écoute des personnels enseignants et non-enseignants mises au service des élèves, favorisent une qualité de la relation pour l'épanouissement de la personne.

Établissement Catholique, fidèle à la mission qui lui est confiée par le Diocèse, le Sacré-Cœur propose le message évangélique et le fait vivre dans le respect de la liberté de chacun. Une animation pastorale coordonne les activités mises en place (conférences, travail en collaboration avec des professeurs autour de thèmes de culture religieuse) et harmonise les temps de la vie chrétienne (célébrations, échanges, partages de l'évangile).

Le Lycée du Sacré Cœur dans son ensemble a l'ambition et la volonté de participer à l'accomplissement de l'être dans toutes ses dimensions (physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle).

Pour réaliser tous ces objectifs le lycée se dote de moyens.

Encadrement pédagogique

Suivi pédagogique par les professeurs-principaux.

Entraînement au travail dans les conditions de l'examen par des devoirs surveillés chaque semaine. De même les examens " blancs " écrits et oraux permettent une bonne préparation et une évaluation de sa situation en cours d'année.

Qualité du travail par l'existence d'un cadre et d'un climat porteurs.

A l'intérieur de la demi-journée, si des heures ne sont pas occupées par des cours, les élèves de Seconde vont impérativement travailler en permanence ou au C.D.I.

Développement des sorties scolaires, des visites dans le but d'élargir la formation et de permettre aux élèves des temps de rencontre indispensables à la construction de leur projet d'avenir professionnel.

Réflexion permanente sur l'adaptation des élèves de secondes au lycée. Recherche d'un

accompagnement plus spécifique de ces classes et d'une aide au travail par la mise en place de soutien sous différentes formes.

Volonté éducative

Le lycée se veut aussi un lieu d'éducation. Toute vie commune entraîne l'acceptation d'un minimum de règles et nous sommes particulièrement exigeants sur le respect du règlement. Nous nous réservons la possibilité de ne pas renouveler l'inscription d'un élève qui refuserait manifestement de s'y soumettre. Tout comportement visant à la violence ou à des trafics de type divers n'est en aucun cas toléré.

Le lycée veille particulièrement à la ponctualité et à l'assiduité. Les élèves ne peuvent quitter le lycée qu'aux heures normales de sortie. De même les retards et les absences sont strictement contrôlés et tout manquement donne lieu à des sanctions.

Le dialogue fait partie intégrante de toute visée éducative et nous veillons à ce que les élèves puissent en toute confiance et sans formalités excessives rencontrer toutes les personnes avec lesquelles le dialogue est nécessaire.

L'éducation c'est aussi, l'ouverture à des activités différentes et au monde extérieur. L'animation au lycée propose des clubs hebdomadaires tels musique, théâtre, etc. Ceci peut et doit permettre à des élèves l'apprentissage d'autres techniques et la possibilité de s'épanouir et de se réaliser dans d'autres domaines que le domaine purement scolaire.

La volonté de développer les séjours à l'étranger permet des progrès dans les langues pratiquées mais surtout la rencontre avec d'autres mondes, d'autres civilisations. Tous sont organisés avec la volonté d'y développer un bon climat relationnel entre les élèves et entre jeunes et adultes. Sorties et voyages cherchent à apporter un complément intelligent à la formation scolaire générale.

La pastorale

Nous proposons à tous les valeurs du message du Christ dans un total respect du choix des élèves.

Pour tous les niveaux de classes seront proposés : des célébrations, des retraites, des pèlerinages, des conférences, des actions caritatives et la préparation aux sacrements. Les permanences assurées à l'aumônerie offrent un lieu de parole et d'écoute.

Les moyens matériels

- UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION informatisé offre aux élèves, sur plus de 300 mètres carrés, des bonnes conditions de travail personnel ou collectif.
- UN ENSEMBLE AUDIOVISUEL: atelier de montage, studio de création pour l'option cinéma-audiovisuel, deux salles de projection (nous sommes seuls à proposer parmi les établissements privés de la région d'Aix en Provence).
- UN PARC INFORMATIQUE sans cesse renouvelé.
- DES LABORATOIRES DE SCIENCES EXPERIMENTALES permettant la mise à la disposition des élèves des équipements exigés par les programmes actuels.

Renseignements pratiques

STRUCTURE DU LYCEE

Directeur Coordonnateur de l'Ensemble Ecole-Collège-Lycée :

- Monsieur D.ARNAUD

Directrice du Lycée :

- Monsieur D. ARNAUD (réception uniquement sur rendez-vous).

Directeur-adjoint du Lycée :

- Monsieur SUNYACH

Conseillers Principaux d'Éducation :

- Madame MONGENS

Responsable de l'animation Pastorale et de la catéchèse :

- Monsieur MAESS

Centre de Documentation (CDI) :

- Madame LAFITEAU
- Monsieur SOLT

Responsable de l'Animation :

- Monsieur CUISSET

Secrétariat de direction :

- Madame GIRAUD
- Madame VIGNAUX
- Madame LECLERC

Accueil :

- Mme DEVELLENES
- Mme SPINETTA

Téléphone : 04 42 38 41 32 Fax : 04 42 27 38 48

Mail : sacrecoeur.aix@orange.fr

Site : www.sacrecoeuraix.com

HORAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

Le lycée est ouvert du lundi 7h30 au vendredi 18h. L'horaire des cours est variable suivant les classes mais toujours dans le créneau 8h – 17h 45.

Le Mercredi après-midi est une demi-journée de congé pour tous, seules quelques options spécifiques sont assurées sur ce temps-là.

DEMI-PENSION

Le repas de midi est assuré soit par la cafétéria interne à l'établissement sur 2 ou 4 jours, soit par les propres moyens des élèves.

SUIVI DE LA SCOLARITE

Plusieurs fois dans l'année vous parviendra, par numérique, un bulletin trimestriel avec les appréciations de tous les professeurs. Pour les 2ndes un « pré-conseil » se déroule en octobre. Il permet d'évaluer l'adaptation de votre enfant aux exigences du Lycée. De plus chaque lycéen dispose d'un carnet de correspondance dont il est souhaitable de prendre connaissance. Les résultats peuvent aussi être consultés sur notre site pédagogique.

Les professeurs et tout particulièrement le professeur principal sont à la disposition des parents pour toute rencontre sur la scolarité de leur enfant et peuvent leur demander un rendez-vous en utilisant le carnet de correspondance. Les professeurs peuvent aussi souhaiter rencontrer les parents, ils utilisent le carnet pour les informer de ce souhait.

Les retenues ont lieu normalement le mercredi après-midi. Des détails supplémentaires sont fournis dans le règlement du lycée. Toutes les sanctions et les absences sont portées à connaissance des familles par courrier postal. Il est demandé aux familles ou à l'élève majeur d'avertir le lycée dès le début de l'absence. Toutes les absences devront être justifiées et motivées.

RESULTATS DU BACCALAUREAT SESSION 2019

CLASSES	% ETABLISSEMENT	% ACADEMIE	% NATIONAUX
ENS GENERAL	98.61	90,60	91.20
TES	98.95	90.90	90.70
TL	100	90.20	91.60
TS	97.77	89.90	94.40

ENS TECHNOLOGIQUE	96.47	88.40	88.10
TST2S	94.44	89.10	90.60
TSTMG GESTION FINANCE	100	86.30	85.30
TSTMG MERCATIQUE	100		

BTS COMPTA GESTION	53.85
-------------------------------	-------

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en seconde sont prises sur rendez-vous, dès septembre. Pour cela, veuillez contacter notre accueil qui vous enverra un dossier de demande d'inscription ou le télécharger sur notre site. Si votre demande est retenue, un rendez-vous vous sera donné.

Pour les autres classes, les places disponibles sont peu nombreuses et les inscriptions se font dès le mois de septembre.

Le lycée peut accepter définitivement une inscription au moment de l'inscription ou réserver sa réponse.

LE BTS

Comptabilité et Gestion

Depuis la rentrée 1992, le lycée du Sacré-Cœur s'est enrichi d'une filière d'enseignement supérieur avec un B.T.S. Comptabilité et Gestion des Organisations, diplôme national, qui se prépare en deux ans et est intégré aux dispositifs nationaux post-bac.

DEBOUCHES :

Les titulaires du B.T.S. peuvent exercer leur activité dans les cabinets d'expertise comptable, dans des services comptables d'entreprises, des banques ou encore s'engager dans la préparation des concours administratifs. Un nombre important d'entre eux se dirige vers l'expertise comptable, le D.E.C.F. (Diplôme d'Études Comptables et Financières), les Ecoles de Management ou l'Université (licence AES, MSTCF).

LES ATOUTS DU SACRE CŒUR :

Emploi du temps aménagé (pas de cours le samedi matin) pour favoriser un rythme de travail soutenu et un contrôle permanent des connaissances : devoir surveillé chaque semaine, deux B.T.S. "blancs", préparation à l'oral de l'épreuve de synthèse.

- Salle informatique ouverte en "self-service".
- Module « traitement de texte communication » pour le dossier mémoire.
- Salle de documentation équipée pour le travail personnel.

UNE FORMATION SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE

L'acquisition des techniques professionnelles repose sur un ensemble de matières dont l'enseignement est dispensé sous forme de cours théoriques et d'applications pratiques dans le cadre de travaux de groupes ou individuels ou colles spécialisées afin de familiariser les étudiants à l'utilisation des outils et des techniques de gestion. Ce contenu professionnel de la formation est renforcé par l'obligation d'accomplir un stage de deux mois en milieu professionnel. Ce dernier se concrétise par l'élaboration d'un dossier-mémoire qui fait l'objet, dans le cadre des épreuves orales d'examen, d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants et d'experts comptables.

Parallèlement et en complément, les étudiants en B.T.S. reçoivent une formation générale qui d'une part est nécessaire dans la maîtrise des outils techniques pour obtenir un diplôme apprécié et reconnu par les professionnels et qui, d'autre part, leur permettra de s'intégrer dans des métiers où pour être compétent et efficace il est nécessaire de s'adapter constamment à des environnements évolutifs.

UNE FORMATION REQUÉRANT DES QUALITÉS PRÉCISES

La préparation du B.T.S. Comptabilité Gestion est ouverte aux bacheliers des séries L (option math), S, ES, et STMG (Spécialité CFE). Mais compte tenu de la densité des connaissances et savoir-faire à acquérir et du haut niveau d'exigence à l'examen, certaines qualités s'avèrent nécessaires : goût de la gestion et des chiffres. Forte capacité du travail. Réflexion et analyse. Rigueur et logique.